



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL  
9 rue de la Mairie  
14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND

# *Projet pédagogique*

*Juillet / Août 2020*

*Thème :*

*Le tour du Monde  
éco-responsable*

- **Introduction :**

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du séjour. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

- **Descriptif du centre :**

**Nature :** Accueil de mineurs

**Organisateur :** Commune de Saint-Vigor-Le-Grand  
Mairie, 9 rue de la Mairie  
14400 Saint Vigor Le Grand  
Tel : 02.31.92.10.23  
Fax : 02 31 51 93 80

**Responsables :** Monsieur Le Maire : Benoit FERRUT

**Directeurs du centre de loisirs :** Anthony LAINE (Juillet) / Guillaume CHISTEL (Août)

- **Lieu d'accueil :**

L'accueil de loisirs est situé au stade Marcel GARNIER, rue Saint-Sulpice à Saint-Vigor-Le-Grand.

Il se déroule du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020, et accueillent les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont accueillis de 7h45-9h jusqu'à 17h30-18h, du lundi au vendredi. L'accueil se fait à la semaine avec ou sans repas.

- **Typologie du public accueilli :**

Lors des vacances scolaires, nous recevons des enfants de Saint-Vigor-Le-Grand mais également de Bayeux et d'autres communes du Bessin. Les enfants sont issus de divers milieux ce qui permet une mixité sociale.

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 14 ans, qui seront répartis par tranche d'âge dans des groupes, identifiés par des petits foulards de couleur (jaune : 3-6 ans ; rouge : 7-8 ans ; bleu : 9-10 ans ; noir : 11-14 ans).

Les enfants qui sont concernés par des PAI, (protocole d'accueil individualisé) sont présents sur des temps d'accueil. Ces PAI sont de deux types :

- allergies alimentaires, avec la constitution de paniers repas par les parents.

- médical, avec des traitements à donner aux enfants, le plus souvent en cas de crise d'asthme.

Tous ces protocoles sont répertoriés dans un dossier spécifique, et les traitements conservés avec la pharmacie dans l'armoire adéquat, dans le bureau du directeur de l'accueil de loisirs.

- **L'équipe d'animation :**

- Un directeur au mois de juillet/ un directeur au mois d'août
- 15 animateurs BAFA
- 2 animateurs stagiaires BAFA
- 8 animateurs sans diplômes
- Diplômés PSC1

- **Locaux :**

Le centre dispose dès son ouverture de :

- 3 salles d'activité
- 2 grandes tentes
- 1 régie matérielle
- 1 bureau + infirmerie + 1 salle d'isolement sanitaire ( COVID-19)
- 2 vestiaires
- 1 bloc sanitaire (adapté aux différentes tranches d'âge)
- 2 terrains de football (permettant de profiter pleinement de l'espace extérieur)
- Les repas sont pris au Relais des 3 Pommes

- **Le budget :**

Des moyens budgétaires sont donnés à l'accueil de loisirs afin de pouvoir fonctionner et mettre en place les différents projets définis par l'équipe d'animation.

Ces moyens sont ventilés comme suit :

- petites fournitures/consommables
- petit équipement
- sorties pédagogiques
- prestation d'intervenants

La commune, par l'intermédiaire du service jeunesse, intervient également afin de faire des achats d'investissements et des achats alimentaires.

La gestion du budget s'effectue par période. Les moyens de paiement sont le bon administratif et le numéraire pour les petites dépenses courantes (régie d'avance).

## Les objectifs pédagogiques :

Pendant cet été 2020, l'équipe d'animation a choisi d'aborder le thème suivant : Le tour du Monde éco-responsable. Dans ce thème, les enfants voyageront dans différents lieux de notre planète pour y découvrir les dégâts que l'Homme peut avoir sur la terre. Mais aussi, découvrir les moyens et les solutions pour contrer ces différentes pollutions.

Chaque semaine, l'équipe jettera son dévolu sur un sujet particulier.

- Le plastique
  - La déforestation
  - La fonte des glaces
  - Les gaz à effet de serre
  - L'extinction des espèces animales
  - La pollution de l'eau
  - La surconsommation et la famine
  - La pollution lumineuse

Ainsi, les activités seront en adéquation avec ce thème, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives.

➤ **Sensibiliser l'enfant à l'éco-citoyenneté** : Faire prendre conscience des problèmes rencontrés dans différents lieux du Monde, en faire connaître les conséquences et quels sont les outils mis en place pour ralentir, voire stopper définitivement ces problèmes.

➤ **Approfondir les connaissances de chacun** : Faire connaître les actions quotidiennes qui peuvent permettre la protection de notre environnement. Savoir trier les déchets de notre quotidien. Apprendre les différentes énergies renouvelables. Informer des organismes de protections de la nature et de notre environnement.

➤ **Favoriser les bonnes habitudes** : Réduire la quantité de déchets. Favoriser les produits locaux. Trier correctement ses déchets

➤ **Favoriser les transports propres** : Faire connaître différents transports qui ont une bonne empreinte écologique. Apprendre l'utilisation de nouveaux moyens de transports.

➤ **Développer la confiance en soi** : Développer l'autonomie de l'enfant par le « laisser faire ». Faire découvrir de nouvelles choses pour que l'enfant s'habitue à l'inconnu et puisse en réduire ses craintes. Donner des responsabilités à l'enfant pour qu'il fasse des choix et qu'il se fasse confiance.

Tous ces objectifs, s'ajoutent aux valeurs que le centre de loisirs défend à savoir :

- Le développement du partage
- Le respect du rythme de l'enfant
- L'apprentissage par le plaisir
- Donner goût à la création

➤ **Journée-type :**

7h45-9h : Accueil échelonné des enfants

9h-9h20 : Temps de présentation des activités par tranches  
d'âges

9h30-11h45 : Temps d'activité

11h45-13h45 : Restauration en deux services

13h-14h45 : sieste/ temps calme pour les petits/ Temps Libre  
encadré pour les plus grands.

14h-16h30 : Temps d'activité

16h30-17h : Goûter

17h-17h30 : Temps d'activité

17h30-18h : Départ échelonné du soir

➤ **Les activités du centre :**

Sous réserve des conditions météorologiques, et dans le respect du protocole sanitaire, de nombreuses activités pourront être proposées, telles que :

- Grands jeux
- Activités manuelles
- Activités physiques
- Activités animés par des Intervenants extérieurs (sportifs, culturels)
- Sorties à la plage ou à la forêt
- Sortie à la colline aux oiseaux à Caen
- Golf de Port en Bessin
- Equitation à St Loup Hors
- Sorties vélo
- Animation SEROC
  - Sensibilisation au tri
  - filières de recyclage

**Les objectifs de cette saison :**

- Faire comprendre aux enfants qu'il y a des problèmes écologiques dans différentes régions du monde, et que l'on est tous responsables de ces problèmes.
- Faire comprendre aux enfants que chacun de nos gestes peut avoir des conséquences à l'autre bout du monde.
- Inciter les enfants à une ouverture culturelle, à travers des activités artistiques, des sorties et des temps destinés à l'éco-citoyenneté, à l'échange sur des sujets du quotidien.
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie.

### **Ainsi, il s'agira de :**

- Découvrir les différentes régions du monde.
- Pouvoir comparer les problèmes de chacun.
- Suivre l'évolution des dégâts de l'Homme sur la Terre.
- Comprendre pourquoi il faut agir pour nos générations futures.

### **➤ La communication avec les familles :**

Le planning des activités et les menus sont affichés à l'accueil du centre de loisirs, ainsi qu'à la mairie et sont disponibles sur le site internet de la commune.

La page Facebook du centre de loisirs fera un retour sur les activités et sorties, elle publiera aussi les informations essentielles du centre de loisirs.

Une attention particulière est demandée aux animateurs aux moments d'accueil du matin et au départ du soir, permettant d'échanger avec les parents.

### **➤ La Sécurité**



La sécurité est l'affaire de tous et doit être une préoccupation permanente. Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent la sécurité de chacun.

Il appartient à l'équipe d'animation d'assurer les conditions qui limiteront les risques d'accident et d'agir dans le cadre des lois et réglementations en vigueur. Ainsi, chaque déplacement est étudié et toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité des enfants, que ces déplacements s'effectuent à pied, en bus ou à vélo.

Ainsi grâce à la politique communale, aucun enfant n'est laissé sans surveillance, et les animateurs sont formés afin qu'aucune atteinte physique ou morale ne soit portée aux enfants.

Durant les deux mois d'été, les entrées et sorties sont de la responsabilité des directeurs et se font uniquement par l'entrée principale du Stade Marcel Garnier. Toute personne étrangère au centre est interdite sur l'ensemble du stade Marcel GARNIER.

Le centre de loisirs appliquera et assurera le respect du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement mis en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

## ➤ **Rôle du personnel**

### ▪ **Rôle et fonctions des animateurs :**

- L'animateur doit être capable en toute situation d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants et de ces collègues.

- Chaque animateur doit au même titre que le directeur participer à la communication externe de l'accueil de loisirs, notamment avec les familles.

- Chaque animateur doit pouvoir répondre aux besoins des enfants et ainsi être en mesure de proposer et d'exposer des projets d'animations et d'activités variés et intéressants.

- Il doit aussi mettre en œuvre ses activités et assurer leur cohérence avec le projet pédagogique de l'accueil. De plus ces activités doivent être menées de

leur mise en place jusqu'à leur rangement, même si celui-ci n'est que temporaire avant la reprise de l'activité.

- Chaque animateur doit pouvoir accompagner chaque enfant dans ces projets personnels.

- Il doit aussi assurer la cohérence des différents rythmes de la journée, et ainsi adapter sa manière d'animer aux différents temps de celle-ci.

- L'animateur est l'acteur pédagogique, au même titre que le directeur qui est chargé de garantir le respect des lieux, du matériel, des personnels, des intervenants, ainsi que l'application plus générale des règles de vie.

- L'animateur doit participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, y apporter ses idées, ses envies, lors de sa participation aux réunions pédagogiques.

- L'animateur a également une obligation de polyvalence sur les différents sites de la commune, si la réglementation liée aux normes d'encadrement l'exige.

#### ▪ **Rôle et fonctions du directeur :**

- Coordonner et rédiger le projet pédagogique.

- Instaurer un esprit d'équipe conforme aux exigences du projet.

- Être à l'écoute, être disponible et anticiper les problèmes éventuels (pour les enfants et les animateurs).

- Contribuer à la formation des personnels stagiaires et diplômés.

- Préparer et organiser les animations et activités.

- Organiser l'accueil et le départ des enfants.

- Être garant et responsable de la gestion administrative, matérielle et financière du centre.

- Assurer les relations avec les partenaires institutionnels et les familles.

- Être garant du bon fonctionnement du centre en conformité avec les textes réglementaires, les intentions éducatives de la collectivité et le projet d'accueil.

**Un travail au quotidien est fourni par l'équipe d'animation, afin de pouvoir, en toutes circonstances, répondre aux besoins et aux attentes des enfants. Des réunions quotidiennes sont organisées à la fermeture du centre, afin de**

**parler de la journée, de préparer les suivantes et de palier au mieux aux éventuelles difficultés rencontrées.**